Chères toutes et chers tous

L'appel d'offre Serenade que nous vous proposons cette année sera ouvert aux actions de recherche et de valorisation, et comporte quelques nouveautés.

La date limite pour l’envoi des projets est fixée au 26 avril (dépôt par email à [cgaridel@cerege.fr](mailto:cgaridel@cerege.fr) et [rose@cerege.fr](mailto:rose@cerege.fr)).

En ce qui concerne les projets de recherche, l'aspect Safer by Design reste bien sûr l'axe central, conformément à l'esprit même du Labex.

Dans le contexte du Safer by Design, nous encourageons la soumission de projets sur des aspects jusqu'ici peu/pas développés dans Serenade:

• recyclage / (éco)gestion de la fin de vie

• matériaux innovants / Nanomatériaux de prochaine génération (oxydes bi/tri-métalliques, composites, hybrides nano/nano – nano/micro, atomic quantum cluster, atomic quantum dots, nanofils, …)

• indicateurs à visée pré-normative/pré-règlementaire: niveaux d'exposition et de toxicité, pertinence et généricité des indicateurs.

• métrologie (développements méthodologiques et/ou instrumentaux en vue d'améliorer la résolution, la limite de détection…)

Comme ces thèmes font appel à des compétences qui ne sont pas forcément représentées dans Serenade, les projets pourront inclure des partenaires extérieurs au Labex (bien qu'il ne soit pas possible de les financer directement).

L’association de partenaires extérieurs peux aussi permettre de créer des nouveaux liens et donc préparer le consortium à la suite du LABEX. Les projets doivent être déposés par au moins deux partenaires. De nouveaux ‘Case study’ associant un plus grand nombre de partenaires sont bien évidemment éligibles.

A l'opposé, un projet ne sera éligible qu'à partir du moment où les partenaires sont à jour du reporting minimum concernant les financements antérieurs. Les règles sont rappelées en annexe.

Pour les projets de valorisation, nous reprenons l'appel d'offre précédent. L'objectif est donc de valoriser, diffuser et pérenniser les résultats obtenus par le Labex

Pour rappel, il n'y a pas de restrictions sur les audiences visées et les outils peuvent être variés :

* conférences,
* mise en place de bases de données,
* sites web dédiés,
* plateformes e-learning,
* Ecoles d’été,
* Aide au montage de projets européens (H2020 infrastructures, ITN marie curie, …)
* projets de collaborations internationales,
* ‘conférence tours’ dédiés aux entreprises,
* projet de science participative, …

En ce qui concerne les financements de personnel, à ce stade du LABEX nous ne pourrons financer que des bourses post-doctorales de 18 mois au minimum, sans possibilité de prolongement de contrat.

Rappel:

Tout financement s'accompagne d'un reporting de la part du bénéficiaire.

Le reporting minimum vis à vis de la cellule d'animation est:

• Financement de thèse: date de soutenance, placement du candidat (post-doc, CDI, CDD etc), PDF du manuscrit et des articles.

• Financement de post-doc: date de fin de contrat (si départ ancipité), placement, PDF des articles et/ou copie des articles en cours; ou à défaut un bref rapport sur la recherche effectuée pendant la période de financement et le devenir des données.

L'équipe d'accueil est responsable de ce reporting: les encadrants s'assurent que les informations demandées soient transmises à l'issue du contrat du doctorant/post-doctorant.